

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1^{er}- 2 décembre 2004

**RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE PROJETS, PROGRAMMES ET DONNS
EXAMINÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

I. PROPOSITIONS DE PROJETS/PROGRAMMES

1. Les propositions de projets/programmes ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-troisième session.

Afrique de l'Ouest et du Centre

**Burkina Faso: Programme de développement rural durable
(EB 2004/83/R.16 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.16/Rev.1)**

2. En approuvant un prêt de 10,70 millions de DTS, le Conseil d'administration a exprimé son soutien à ce programme qui est conforme i) au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso, ii) à l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour le pays, et iii) à la stratégie du FIDA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les États membres de la liste C qui siègent au Conseil d'administration ont donné leur plein appui au programme, estimant en particulier que la participation de plusieurs cofinanceurs (l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, la Banque ouest-africaine de développement et le Fonds pour l'environnement mondial) était une preuve supplémentaire de la contribution utile qu'il peut apporter à la lutte contre la pauvreté rurale dans le pays.

3. En outre, le Conseil d'administration s'est dit satisfait que le FIDA soit parvenu à associer tous les partenaires techniques et financiers du pays à l'élaboration du programme.

Afrique orientale et australe

**Éthiopie: Programme d'amélioration de la commercialisation des produits agricoles
(EB 2004/83/R.18 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.18/Rev.1)**

4. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 18,20 millions de DTS à l'appui de ce programme et il s'est félicité des activités envisagées pour accroître l'efficacité des marchés agricoles en Éthiopie, qui devraient permettre de réduire dans une large mesure l'exposition d'une grande majorité de la population aux chocs extérieurs que sont par exemple les famines provoquées par la sécheresse. Le Conseil a par ailleurs précisé que ces mesures devraient s'accompagner de stratégies à long terme ayant pour objectif i) d'accroître globalement l'efficacité de la production agricole, en favorisant notamment l'accès des ménages ruraux à des services financiers fiables et en sécurisant leurs droits sur la terre, et ii) de promouvoir la synergie entre le secteur public et le secteur privé afin de créer des conditions propices à une plus grande participation du secteur privé à la production et aux investissements agricoles. Le Conseil d'administration a invité le FIDA à prendre davantage d'initiatives pour promouvoir la collaboration entre tous les partenaires de l'aide au développement en Éthiopie et s'est félicité du projet de création d'un bureau de terrain dans le pays au début de 2005. Les Administrateurs ont également recommandé que les activités du programme envisagées pour les céréales et le café soient étendues à d'autres produits agricoles.

**Lesotho: Programme de gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles
(EB 2004/83/R.19 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.19/Rev.1)**

5. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 6,80 millions de DTS pour ce programme dont il a souligné la cohérence avec la stratégie du Lesotho pour la réduction de la pauvreté et le processus de planification participative qui devrait accroître l'autonomie des communautés bénéficiaires. Le Conseil a recommandé que l'on soit particulièrement attentif, pendant l'exécution du programme, à ce que les activités prévues répondent effectivement aux besoins recensés et aux priorités des ménages ruraux touchés par la pandémie de VIH/sida, en particulier les orphelins, et que l'on tienne compte à cet effet des rapports d'évaluation relatifs à la vulnérabilité des populations.

**Tanzanie, République-Unie de: Programme d'appui aux services agricoles
(EB 2004/83/R.20 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.20/Rev.1)**

6. En approuvant un prêt de 17,05 millions de DTS pour financer le programme d'appui aux services agricoles (PASA), le Conseil d'administration a félicité le FIDA pour sa contribution à cette proposition élaborée conjointement avec le gouvernement et les partenaires de l'aide au développement. En Tanzanie, ces derniers appuient les efforts du gouvernement pour assurer la coordination des soutiens au programme de développement du secteur agricole (PDSA) et la mise en commun des diverses aides. Dans ce contexte, il a été confirmé que la contribution du FIDA ne prendrait pas la forme d'une aide budgétaire mais serait acheminée par l'intermédiaire du mécanisme de mise en commun des fonds du PDSA réservé au PASA. Il a été précisé que l'égalité entre les sexes était l'un des principaux facteurs pris en compte pour le ciblage, qui prévoyait entre autres la participation d'au moins 40% de femmes dans les groupes, les comités et les organisations paysannes. Le personnel d'encadrement et les prestataires de services compteront d'ailleurs parmi leurs effectifs des praticiens formés à la problématique hommes-femmes dans le contexte agricole. Le programme commun repose sur une démarche évolutive qui prévoit une certaine souplesse d'exécution pour tenir compte de l'évolution des systèmes et des structures en République-Unie de Tanzanie, notamment du fait de la réforme en cours des administrations locales et des efforts de coordination du secteur agricole. L'abstention des États-Unis en ce qui concerne l'approbation du programme devrait être consignée dans le procès-verbal de la session.

**Zambie: Programme de financement rural
(EB 2004/83/R.21 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.21/Rev.1)**

7. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 9,25 millions de DTS pour ce programme. Plusieurs questions ont été soulevées concernant le faible taux de remboursement des prêts dans le pays et le rôle que sont appelées à jouer dans la mise en œuvre du programme la Banque zambienne de développement (BZD) et la Banque nationale d'épargne et de crédit (BNEC). Il a été répondu que la seule ligne de crédit qui doit être financée sur le produit du prêt sera utilisée par des banques commerciales pour accorder des prêts à des petites exploitations agricoles sous contrat, secteur dans lequel les défauts de remboursement ne constituent pas un problème pour les banques. Quant au rôle de la BZD, il se limitera à l'administration des fonds. En outre, la BZD est une institution dont les résultats et la situation financière se sont beaucoup améliorés ces dernières années, et un certain nombre de mesures très strictes ont été prévues pour contrôler l'acheminement du prêt du FIDA par son intermédiaire. La BNEC, seule banque du pays disposant d'une clientèle rurale assez étoffée, doit être recapitalisée et placée sous la supervision de la Banque de Zambie, conformément aux priorités du plan national de développement du secteur financier, dans la perspective d'une privatisation éventuelle. L'utilisation des fonds prêtés par le FIDA à l'appui de ce processus sera soumise à un certain nombre de conditions, ainsi que le prévoient l'accord de prêt et les garanties supplémentaires. Le Conseil a également fait remarquer qu'à l'heure actuelle, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) n'était pas en mesure de confirmer sa participation au programme comme prévu; il lui a été répondu que le dialogue entre le FIDA et l'ASDI se poursuivrait dans l'espoir que cette dernière puisse finalement se joindre au programme. L'abstention de la Suède en ce qui concerne l'approbation du programme proposé pour la Zambie devrait être consignée dans le procès-verbal de la session.

Asie et Pacifique

**Bangladesh: Projet de microfinance pour les agriculteurs marginaux et les petits exploitants
(EB 2004/83/R.22 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.22/Rev.1)**

8. En approuvant un prêt de 13,40 millions de DTS, le Conseil d'administration a demandé des éclaircissements sur les défaillances apparentes du système de microfinancement agricole, le manque d'intérêt pour les mécanismes de crédit en faveur des plus pauvres, le problème de l'assurance des récoltes et celui des taux d'intérêt. Il a été précisé que si le Bangladesh dispose en effet de l'un des systèmes de microfinance les plus performants au monde, celui-ci est à l'heure actuelle presque exclusivement réservé aux paysans sans terre, et il est donc encore très difficile pour les agriculteurs en général d'avoir accès à des services financiers viables. Il a également été indiqué que le nouveau projet ne cherchait pas à répondre aux besoins spécifiques des populations les plus pauvres, puisque ce groupe cible fait actuellement l'objet du projet d'appui à la microfinance et de soutien technique, autre initiative soutenue par le FIDA. En ce qui concerne l'assurance des récoltes, il a été expliqué que cette question avait été examinée lors de la conception du projet, mais qu'un tel système avait été jugé impossible à mettre en œuvre dans le contexte rural du Bangladesh. Enfin, à propos des taux d'intérêt, il a été précisé que les autorités jugeaient élevés les taux d'intérêt pratiqués par les ONG, et qu'ils devaient être abaissés. De l'avis de tous les donateurs, les taux d'intérêt devraient être déterminés par le marché.

**Indonésie: Programme d'autonomisation rurale et de développement agricole dans le Sulawesi central
(EB 2004/83/R.24 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.24/Rev.1)**

9. Le Conseil d'administration a unanimement approuvé un prêt de 22,65 millions de DTS et un don de 340 000 DTS à l'appui de ce programme, dont l'Administrateur pour Sri Lanka, au nom des pays de la liste C, s'est déclaré particulièrement satisfait, citant en exemple plusieurs aspects tels que la bonne conception du ciblage et les mesures destinées à promouvoir le développement d'entreprises rurales viables ainsi que la production agricole, tout en améliorant la compétitivité des entreprises

commerciales et en stimulant la croissance des exportations, gages de développement à long terme de l'économie rurale. Ce faisant, il s'est félicité que le programme ait pour objectif de démarginaliser les communautés les plus pauvres et de les aider à prendre en main leur propre développement socioéconomique. Il a exprimé le souhait que le Ministère de l'agriculture puisse mettre en œuvre avec succès toutes les composantes du programme et ne ménage aucun effort pour en atteindre les objectifs. La proposition, qui était encore en négociation au moment où elle a été soumise à l'examen du Conseil a été approuvée à la condition qu'elle soit de nouveau portée à son attention à une session ultérieure au cas où elle ferait l'objet de modifications importantes par rapport à la présentation qui en a été faite à la quatre-vingt-troisième session.

**Népal: Programme de foresterie à bail et d'élevage
(EB 2004/83/R.25)**

10. En approuvant un prêt de 7,15 millions de DTS et un don de 840 000 DTS, le Conseil d'administration a demandé des éclaircissements sur la pauvreté et les inégalités sociales, l'équité entre les sexes, la mobilisation sociale, le risque de louer des terres à une clientèle pauvre, les lenteurs de la bureaucratie et les faibles taux de décaissement, les questions juridiques, les contributions de l'Inde en faveur du Népal et la situation de conflit que connaît le pays. En ce qui concerne la pauvreté et les inégalités sociales, il a été expliqué que le projet visait tout spécialement les pauvres et qu'il avait pour objectif d'améliorer leur accès à la terre. Sur la question de l'égalité entre les sexes, il a été indiqué que la problématique hommes-femmes avait été prise en compte dans l'ensemble du programme et qu'une action de sensibilisation dans ce domaine était prévue à tous les niveaux. S'agissant de la mobilisation sociale, il a été rappelé que l'expérience menée au cours de la phase I avait été positive, comme l'atteste l'évaluation intermédiaire. La même remarque a été faite au sujet du risque éventuel de l'exploitation à bail, à savoir que la phase I avait été une réussite et que l'octroi de baux pour la mise en valeur des ressources forestières était une approche bien rodée. En ce qui concerne les lourdeurs administratives et les retards de décaissement, qui ont été effectivement constatés lors de la phase I du fait du caractère novateur et expérimental des initiatives, dans un environnement par ailleurs peu propice, il a été observé que la situation avait changé puisque l'exploitation forestière à bail fait désormais l'objet d'une politique spécifique ainsi que d'un programme national doté d'un statut prioritaire dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Au sujet de la durée des baux, il a été précisé que la loi sur les forêts prévoit la possibilité pour tout titulaire d'un bail de renouveler ce dernier s'il le souhaite. D'autre part, il a été expliqué que si l'Inde est effectivement l'un des principaux partenaires bilatéraux du Népal, cela n'était pas mentionné au paragraphe 8 du rapport du Président parce que ce paragraphe énumère uniquement les autres programmes forestiers en cours au Népal. À propos du conflit, il a été expliqué qu'une mission d'évaluation s'était rendue récemment au Népal et avait confirmé que l'analyse présentée à l'annexe VIII du rapport du Président était encore d'actualité. Le FIDA propose d'adopter la même approche que les principaux donateurs présents au Népal, autrement dit de suivre les directives opérationnelles de base des Nations Unies et d'intervenir par l'intermédiaire de prestataires de services locaux et de promoteurs de groupes féminins choisis dans les villages cibles. Enfin, il a été indiqué que le FIDA continuait de suivre attentivement la situation, mais qu'à ce jour, toutes les activités d'exploitation à bail avaient pu se poursuivre, y compris dans les zones les plus difficiles, sans subir aucune interférence de la part des groupes maoïstes.

**Viet Nam: Programme décentralisé de réduction de la pauvreté rurale dans les provinces de
Ha Giang et Quang Binh
(EB 2004/83/R.26 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.26/Rev.1)**

11. En approuvant un prêt de 16,10 millions de DTS et un don de 430 000 DTS, le Conseil d'administration a demandé et reçu des éclaircissements sur la décentralisation et l'harmonisation des institutions, le calcul du seuil de pauvreté et le choix des cultures. Il a été précisé que le programme mettrait à profit les enseignements pratiques tirés des projets décentralisés déjà mis en œuvre et les transposerait de façon harmonisée à l'échelle d'une région beaucoup plus vaste, avec l'appui d'activités

menées par les pouvoirs publics. Il a été confirmé que le FIDA avait appliqué le seuil de pauvreté officiel dans ses documents mais qu'il serait tenu compte des évaluations rurales participatives et de la situation patrimoniale des ménages, selon le classement établi par les communautés, pour les recouper avec les données disponibles sur la pauvreté, afin d'améliorer le ciblage. Enfin, il a été confirmé que le choix des cultures serait déterminé de façon participative et en fonction de la demande.

Amérique latine et Caraïbes

Argentine: Projet de développement rural en Patagonie (EB 2004/83/R.27 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.27/Rev.1)

12. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 13,35 millions de DTS pour ce projet et reçu des informations sur le rôle important qu'il devrait jouer à l'appui du dialogue sur les politiques, à la fois dans les provinces et au niveau du gouvernement fédéral. En outre, il a été indiqué que le projet renforcerait les services financiers ruraux existants, en particulier les coopératives.

Brésil: Projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est (EB 2004/83/R.28 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.28/Rev.1)

13. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 15,45 millions de DTS pour financer ce projet qu'il avait déjà examiné à sa quatre-vingt-deuxième session en septembre 2004. Il a exprimé son soutien sans réserve aux initiatives proposées, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la faim et la pauvreté. Il a également insisté sur le fait que le projet serait mis en œuvre dans le nord-est du Brésil, région où l'on observe la plus forte concentration de ruraux pauvres. En bénéficieraient ainsi quelque 100 000 personnes employées dans des entreprises rurales du secteur agricole familial, parmi lesquelles une forte proportion de femmes et de jeunes. Ont également été mis en avant la méthode d'intervention participative et ses effets multiplicateurs attendus. La proposition, qui était encore en négociation au moment où le Conseil l'a examinée, a été approuvée, à la condition qu'elle soit de nouveau portée à son attention, à une session ultérieure, au cas où elle ferait l'objet de modifications importantes par rapport à la version présentée à la quatre-vingt-troisième session.

Équateur: Projet de développement du couloir central (EB 2004/83/R.30 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.30/Rev.1)

14. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 9,90 millions de DTS pour financer ce projet. Lors de l'approbation de la proposition, l'Administrateur pour la Suisse s'est déclaré préoccupé par les points suivants: l'intérêt du Gouvernement équatorien pour l'approche territoriale et le concept de couloirs géographiques de développement, sa détermination à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, et la possibilité d'introduire une composante crédit dans le projet.

15. Le Conseil a été informé qu'il avait lui-même approuvé la stratégie des couloirs de développement, associée à une approche territoriale, lors de la préparation du COSOP en étroite collaboration avec le Gouvernement équatorien. Les autorités ont tenu à adopter cette démarche qui s'inspire d'un modèle déjà testé avec d'excellents résultats dans d'autres pays andins. Il a été précisé que l'élaboration du projet avait été un processus entièrement participatif, auquel avaient été associées les autorités nationales et locales ainsi que toutes les parties prenantes, y compris les organismes bilatéraux de coopération. À cet égard, la direction a fait savoir qu'une documentation complète pouvait être obtenue auprès de la Division Amérique latine et Caraïbes. Au sujet de l'intérêt du gouvernement pour les programmes de réduction de la pauvreté, la direction a cité des faits et des chiffres empruntés au Fonds monétaire international et aux donateurs bilatéraux. En ce qui concerne la possibilité d'intégrer une composante crédit dans le projet proposé, il a été expliqué que les services financiers ruraux assurés par des institutions nationales et locales étaient suffisamment diversifiés

pour couvrir tous les besoins potentiels. Il devait être consigné que la Suisse n'a pas pu se joindre au consensus pour approuver le projet en faveur de l'Équateur.

**Guatemala: Programme national de développement rural: régions centrale et orientale
(EB 2004/83/R.31 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.31/Rev.1)**

16. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 11,35 millions de DTS pour ce programme, notant que la stratégie envisagée avait tenu compte des populations autochtones et des questions d'équité entre les sexes, et qu'elle avait été mise au point avec la participation directe des acteurs locaux, municipaux, départementaux et nationaux intervenant dans la zone du programme. Des informations ont également été communiquées sur l'excellente coordination avec les organisations bilatérales et multilatérales présentes dans le pays. En ce qui concerne la loi sur le cadastre, la direction a fait savoir que le gouvernement était en train de négocier un prêt avec la Banque mondiale à l'appui de cette initiative importante.

Proche-Orient et Afrique du Nord

**Algérie: Projet de développement rural des monts des Traras et de Sebaa Chioukh de la Wilaya de Tlemcen
(EB 2004/83/R.32 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.32/Rev.1)**

17. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 7,90 millions de DTS et exprimé son soutien sans réserve à ce projet, qui est en accord avec l'exposé des options et stratégies d'intervention dans le pays. Le Conseil s'est félicité de la bonne conception du projet, qui prévoit de s'attaquer aux problèmes rencontrés dans la zone d'intervention par une approche essentiellement fondée sur la participation du groupe cible à la formulation de ses propres plans de développement et sur le transfert du processus de décision aux organisations et groupements implantés localement dans les communautés. Le Conseil a pris acte du rôle que le projet peut jouer en faveur de l'autonomie des ruraux pauvres grâce à la mise en place d'institutions axées sur leurs besoins, d'équipements socioéconomiques et de moyens de production.

**Arménie: Programme de développement économique des zones rurales
(EB 2004/83/R.33 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.33/Rev.1)**

18. En approuvant un prêt de 10,45 millions de DTS pour financer ce programme, le Conseil d'administration s'est félicité de sa conception et en a remercié le FIDA. Au cours de la discussion, des éclaircissements ont été apportés sur le choix de la zone d'intervention, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la question des migrations.

**Jordanie: Projet de gestion des ressources agricoles - Phase II
(EB 2004/83/R.34 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.34/Rev.1)**

19. Le Conseil d'administration a approuvé – en l'absence de toute observation – le prêt d'un montant de 7,60 millions de DTS à des conditions intermédiaires et le don de 140 000 DTS proposés pour financer la deuxième phase de ce projet.

**Soudan: Programme de gestion des ressources dans l'ouest du Soudan
(EB 2004/83/R.35 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/83/R.35/Rev.1)**

20. Le Conseil d'administration s'est félicité de ce programme à la fois techniquement et stratégiquement bien conçu, ainsi que de la priorité accordée à la réduction de la pauvreté grâce à une gestion rationnelle des ressources naturelles et à la mise en œuvre d'un processus de réformes juridiques visant l'administration de la terre et de l'eau.

21. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 17,05 millions de DTS pour financer ce programme, étant entendu que le Président du FIDA signera l'accord de prêt seulement lorsque les conditions d'un accord de paix global, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 3 de la Résolution 1574, adoptée en 2004 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, seront réunies. Au terme d'une longue discussion, l'accord a reçu l'adhésion des États membres des listes A, B et C ainsi que de l'Administrateur pour le Soudan. L'abstention des États-Unis en ce qui concerne l'approbation du programme devait être consignée dans le procès-verbal.

II. PROPOSITIONS DE DONS

22. À sa quatre-vingt-troisième session, le Conseil d'administration a approuvé les propositions de dons ci-après:

**Don au titre du guichet mondial/régional (dons) en faveur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'appui de la mise au point d'une approche préventive écologiquement sûre pour la lutte contre le criquet pèlerin
(EB 2004/83/R.36)**

23. Le Conseil d'administration a approuvé ce don, d'un montant de 1,5 million de USD. Plusieurs Administrateurs ont fermement défendu ce programme en raison de son opportunité et notamment de son approche préventive compatible avec l'environnement.

**Don d'assistance technique en faveur de la Fondation internationale des peuples du Pacifique Sud pour le programme d'intégration des innovations en matière de développement rural dans le Pacifique
(EB 2004/83/R.37) (désormais EB 2004/83/R.37/Rev.1)**

24. Le Conseil d'administration a approuvé un don de 2,0 millions de USD pour financer la première phase de ce programme.

**Don à un pays spécifique pour l'Union des mutuelles d'épargne et de crédit de l'Union des Comores à l'appui du Programme de renforcement des capacités de l'Union des mutuelles d'épargne et de crédit
(EB 2004/83/R.51)**

25. Le Conseil d'administration a approuvé ce don, d'un montant de 350 000 USD.

**Don à un pays spécifique accordé au Ministère de l'agriculture du Rwanda pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour l'agriculture rwandaise
(EB 2004/83/R.38) (désormais EB 2004/83/R.38/Rev.1)**

26. Le Conseil d'administration a approuvé un don d'un montant de 400 000 USD et exprimé son soutien en faveur de cette initiative multidonateurs.